

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction de la Coopération et des Echanges Inter-Universitaires

N° 07 /DCEIU/SDFPEI

Alger, le 11-01-2009

*Madame et Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales des Universités
Centre - Est - Ouest*

**OBJET : Programme boursier : Formation résidentielle à l'étranger au profit
des enseignants et chercheurs au titre de l'année universitaire
2009-2010 .**

P/J : -Modèle de la lettre d'accueil
-Modèle du procès-verbal de sélection
-Canevas de candidature

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme boursier à l'étranger destiné aux **enseignants et chercheurs en phase de finalisation de thèse algérienne de doctorat (cf Appel à candidatures)**, j'ai l'honneur de vous demander de nous faire parvenir avant le **22/03/2009 (date limite)**, le procès verbal des candidatures proposées ainsi que les dossiers complets remplissant les critères d'admissibilité au programme de formation résidentielle à l'étranger.

A) Critères d'admissibilité :

- 1. Décret présidentiel n° 03-309 du 11 Septembre 2003 (JORA n° 56) :**
 - Les postulants doivent justifier d'une ancienneté de 03 années de service effectif (**Art. 04**).
 - Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse d'études à l'étranger (**Art. 07**).
 - Les enseignants retenus dans le cadre de ce programme doivent présenter à la direction de la coopération, à leur retour, un rapport sur les travaux qu'ils ont effectués à l'étranger (**Art. 12**)

2. Arrêté Ministériel n° 01 du 10 Janvier 2009 fixant les critères de sélection en vue de l'accès au programme de formation résidentielle à l'étranger au titre de l'année 2009:

Le candidat doit :

- Etre présélectionné par les conseils scientifiques des établissements de formation supérieure et de recherche sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les commissions ad hoc des conférences régionales.
- Etre inscrit pour la préparation d'une thèse de doctorat en Algérie.
- Justifier d'un co-encadrement de thèse et d'un échéancier des travaux dûment visé par les directeurs des laboratoires algérien et étranger, précisant le thème de recherche, l'état d'avancement des travaux de la thèse ainsi que les objectifs attendus de la formation.

3. Mesures retenues dans le cadre de la conférence nationale des universités, des conférences régionales des universités et du comité d'experts scientifiques de la commission nationale de la formation et du perfectionnement à l'étranger.

- Présentation de **l'original de la lettre d'accueil** dans une institution universitaire ou de recherche à l'étranger (**document indispensable**).
- Tenir compte des filières prioritaires (déficit en enseignants de rang magistral) et des priorités des établissements de formation supérieure et des centres de recherche sur la base d'une prospection des besoins jusqu'à l'horizon 2013.
- La filière « Français » ayant une école doctorale opérationnelle en Algérie n'est pas concernée au titre de cette année par ce programme.
- Les postulants ne doivent pas émarger sur un autre programme de coopération pour une formation dont la durée excède 06 mois cumulés.
- Les demandes de changement de pays d'accueil ou de l'établissement d'accueil introduites après l'expertise scientifique et ou durant la formation ne sont pas recevables.
- Pour les pays d'accueil, seuls ceux qui disposent de capacités scientifiques et technologiques d'accueil en rapport avec les besoins du développement national seront sélectionnés dans le cadre de ce programme boursier.
- Il est recommandé la maîtrise d'au moins deux langues étrangères (français – anglais).
- La durée de bourse fixée par le comité d'experts est non sujette à prolongation.
- Les enseignants retenus sont tenus par l'obligation de résultats et de soutenance en Algérie à l'issue de leur formation à l'étranger .

B) Dossier de candidature : Constitué du dossier administratif et du dossier scientifique.

1/ Dossier administratif :

Le dossier doit être fourni en :

- **Un seul exemplaire** pour le programme national exceptionnel « P.N.E. »
- **Trois exemplaires** pour le programme de coopération « B.A.F »

Le dossier sera présenté en respectant l'ordre suivant :

- a) Canevas dûment et lisiblement renseigné et signé (modèle ci-joint).
- b) Curriculum Vitae.
- c) **L'original de la lettre d'accueil (selon le modèle ci-joint) dans une institution universitaire ou de recherche à l'étranger (le document faxé, scanné ou photocopie n'est pas recevable).**
- d) Copie du P.V de la première installation.
- e) Copie de l'arrêté de titularisation.
- f) Extrait de l'acte de naissance (dont un en français dans le cas où le pays d'accueil est francophone).
- g) deux photos
- h) Copies des certificats d'inscription en doctorat en Algérie (**minimum deux (2) inscriptions consécutives**).
- i) Copie des diplômes universitaires.
- j) Etat d'avancement des travaux de recherche visé par l'encadreur de recherche en Algérie et à l'étranger attestant que le candidat est en voie de finalisation de thèse de doctorat.
- k) Attestation de non bénéficiaire d'une bourse d'études d'une durée égale ou supérieure à six (06) mois à l'étranger et une attestation sur l'honneur du candidat attestant ne pas avoir bénéficié d'une bourse d'étude résidentielle à l'étranger .
- l) Imprimé de demande de bourse visé par le chef d'établissement, le doyen de la faculté et le président du conseil scientifique de l'établissement.

2/ Dossier scientifique : Le dossier scientifique sera fourni en **un seul exemplaire**, à présenter séparément.

Le postulant est invité à se munir, lors de l'expertise scientifique de l'ensemble des travaux liés à l'état d'avancement de sa thèse (tout le dossier scientifique sera récupéré séance tenante par l'enseignant à l'issue de l'expertise scientifique).

C) Procès –verbal

Chaque établissement devra présenter le procès -verbal du Conseil Scientifique de l'établissement qui fera ressortir :

- La liste complète des candidats ayant postulé à une formation à l'étranger dans le cadre de ce programme boursier.
- La liste des candidats sélectionnés et proposés selon un ordre de priorité.
- La liste complète de tous les candidats non retenus avec les motifs de la non sélection.

Un modèle de procès -verbal de sélection est joint à la présente note.